



NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R28-2021-185

PUBLIÉ LE 30 NOVEMBRE 2021

Sommaire

Direction interrégionale de la Mer Manche Est - Mer du Nord / Secrétariat direction

R28-2021-11-29-00003 - Arrêté n°200/2021 en date du 29/11/2021 portant nomination des membres, avec voix délibérative, de l'assemblée commerciale de la station de pilotage de Cherbourg (2 pages) Page 3

R28-2021-11-30-00002 - Arrêté n°201/2021 en date du 30/11/2021 fixant les dates et horaires d'autorisation de pêche des coques sur une partie des gisements de la Baie des Veys (gisement de Brévands - département de la Manche) (2 pages) Page 6

R28-2021-11-30-00001 - Arrêté n°202/2021 en date du 30/11/2021 portant nomination du président et des vice-présidents du comité régional de la conchyliculture Normandie - Mer du Nord (2 pages) Page 9

Préfecture de la région Normandie - SGAR / Secrétariat général pour les affaires régionales

R28-2021-11-29-00004 - Arrêté N°SGAR 21-107 portant délégation de signature en matière d'activités et d'ordonnancement secondaire à M. Fabrice ROSAY SGAR Normandie (9 pages) Page 12

Direction interrégionale de la Mer Manche Est -
Mer du Nord

R28-2021-11-29-00003

Arrêté n°200/2021 en date du 29/11/2021 portant
nomination des membres, avec voix délibérative,
de l'assemblée commerciale de la station de
pilotage de Cherbourg

Service du Contrôle des Activités Maritimes

Le Havre, le 29 novembre 2021

ARRÊTÉ n° 200 / 2021

**portant nomination des membres, avec voix délibérative,
de l'assemblée commerciale de la station de pilotage de Cherbourg**

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime,
Officier de la légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du mérite,**

- VU** le code des transports ;
- VU** le code des ports maritimes ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret 2010-130 du 11 février 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;
- VU** l'arrêté ministériel du 5 juin 2000 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement des assemblées commerciales ;
- VU** l'arrêté n° 148 / 2013 du 23 octobre 2013 portant règlement local de la station de pilotage de Cherbourg ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 août 2020 nommant l'administrateur en chef des affaires maritimes de 1ère classe Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche Est-Mer du Nord ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° SGAR/20-047 du 28 août 2020 du préfet de la région Normandie portant délégation de signature en matière d'activités à M. Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche-Est-Mer-du-Nord ;
- VU** la décision n° 1669 /2021 du 16 novembre 2021 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche-Est-Mer-du-Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales ;
- SUR** proposition du directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche ;

ARRÊTE :

Article 1 : À compter du 1^{er} décembre 2021, les membres délibérants de l'assemblée commerciale de la station de pilotage de Cherbourg sont nommés ou renouvelés pour 3 (trois) ans dans les conditions suivantes :

a) Représentant les armateurs :

titulaire : M. Olé BOCKMAN
suppléant : Mme Delphine FUSTEC
titulaire : M. Erwan GABRIEL
suppléant : Mme Karine INGOUF

b) Représentant les autres usagers du port :

titulaire : M. Michel COLIN
suppléant : Mme Valérie LEFRANCOIS
titulaire : M. Arnaud DEHONDT
suppléant : Mme Coralie ENAULT

c) Représentant l'autorité portuaire :

titulaire : M. Philippe DEISS
suppléant : M. Jérôme CHAUVET

d) Représentant le délégataire chargé de la gestion des principaux équipements portuaires :

titulaire : M. Yannick MILLET
suppléant : Mme Claudie JONCQUEMAT

e) Représentant la station de pilotage de Cherbourg :

titulaire : M. Pierre FEUILLY
suppléant : M. Jean-Charles LE MIGNANT
titulaire : M. François PIOTEYRY
suppléant : M. Jean-Charles LE MIGNANT

Article 2 : Cette assemblée est chargée de donner un avis motivé sur les aspects économiques du pilotage, notamment sur les conditions de service et les tarifs.

Article 3 : L'arrêté préfectoral n° 89 / 2017 du 11 octobre 2017 portant nomination des membres, avec voix délibérative, de l'assemblée commerciale de la station de pilotage maritime du port de CHERBOURG, est abrogé.

Article 4 : Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

pour le préfet de la région Normandie et par subdélégation,
L'adjoint au directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord

Sébastien ROUX



Copies à :
DGITM/DST/PTF2
Préfecture-SGAR Normandie
DDTM 50 / SML
Dossier SCAM

Direction interrégionale de la Mer Manche Est -
Mer du Nord

R28-2021-11-30-00002

Arrêté n°201/2021 en date du 30/11/2021 fixant
les dates et horaires d'autorisation de pêche des
coques sur une partie des gisements de la Baie
des Veys (gisement de Brévands - département
de la Manche)



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Interrégionale de la Mer
Manche Est – Mer du Nord**

Le Havre, le 30 novembre 2021

**Service Régulation des Activités et
des Emplois Maritimes**
*Unité Réglementation des Ressources
Marines*

ARRÊTÉ n° 201 / 2021

**Fixant les dates et horaires d'autorisation de pêche des coques sur une partie des
gisements de la Baie des Veys (gisement de Brévands – département de la Manche)**

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime
Officier de l'ordre de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment son livre IX dans ses parties législative et réglementaire ;

Vu l'arrêté préfectoral n°175/2021 du 16 novembre 2021 autorisant la pêche des coques à titre professionnel sur une partie des gisements de la baie des Veys (gisement de Brévands – département de la Manche) ;

Vu les arrêtés préfectoraux du 28 août 2020 et du 18 novembre 2021 portant délégation de signature en matière d'activités respectivement en Normandie et en Hauts-de-France, à Monsieur Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord ;

Vu les décisions directoriales n°1669/2021 du 16 novembre 2021 et n°1680/2021 du 22 novembre 2021 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales ;

VU la demande de la Direction départementale des Territoires et de la Mer de la Manche du 29 novembre 2021 ;

Sur proposition du directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord ;

ARRÊTE

Article 1 :

La pêche à pied professionnelle des coques est autorisée sur le gisement de Brévands pour une seule marée par jour sans préjudice des dispositions d'un arrêté de fermeture, selon les dates et horaires suivants :

Horaires d'ouverture : 9h00-12h00 / 14h00-16h00
Tél. : 33 (0) 2 35 19 29 99
4 rue du Colonel Fabien – BP 34 - 76083 LE HAVRE Cedex

www.dirm.memn.developpement-durable.gouv.fr

Heure basse mer de Grandcamp - décembre 2021		
Date	Horaires de pêche	
lundi 6 décembre 2021	15:16	21:16
mardi 7 décembre 2021	03:28	09:28
mercredi 8 décembre 2021	04:24	10:24
jeudi 9 décembre 2021	05:12	11:12
vendredi 10 décembre 2021	06:06	12:06
lundi 13 décembre 2021	09:20	15:20
mardi 14 décembre 2021	10:22	16:22
mercredi 15 décembre 2021	11:17	17:17
jeudi 16 décembre 2021	12:03	18:03
vendredi 17 décembre 2021	12:43	18:43
lundi 20 décembre 2021	14:28	20:28
mardi 21 décembre 2021	15:02	21:02
mercredi 22 décembre 2021	15:36	21:36
jeudi 23 décembre 2021	03:51	09:51
vendredi 24 décembre 2021	04:27	10:27
lundi 27 décembre 2021	06:50	12:50
mardi 28 décembre 2021	07:55	13:55
mercredi 29 décembre 2021	09:09	15:09
jeudi 30 décembre 2021	10:22	16:22
vendredi 31 décembre 2021	11:28	17:28

Article 2:

Le directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Pour le préfet et par délégation
 Pour le directeur interrégional et par subdélégation,
 la cheffe du service
 régulation des activités et des emplois maritimes


 Muriel ROUYER

Destinataires :

Préfectures de la Manche et du Calvados
 D.R.E.A.L Normandie, DDTM – DML 50, 14, 62-80
 CNSP- CROSS Etel ; CACEM
 Groupement de gendarmerie départementale de la
 Manche, Manche et la mer du Nord

ONCFS – Sd 50
 CRPMEM de Normandie et des Hauts-de-France
 Mairie de Brévands, IFREMER Port-en-Bessin ;
 Conservatoire du littoral
 DIRMer MEMNor – Mission territoriale de Caen

Direction interrégionale de la Mer Manche Est -
Mer du Nord

R28-2021-11-30-00001

Arrêté n°202/2021 en date du 30/11/2021 portant
nomination du président et des vice-présidents
du comité régional de la conchyliculture
Normandie - Mer du Nord



**PRÉFET
DE LA REGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction interrégionale de la mer,
Manche Est – Mer du Nord**

Division des activités maritimes
Mission territoriale de Caen

Le Havre , le 30 novembre 2021

ARRÊTÉ n°202/2021

**Portant nomination du président et des vice-présidents
du comité régional de la conchyliculture Normandie - Mer du Nord**

**Le Préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime
Officier de l'Ordre de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son article R. 912-118 ;

Vu l'arrêté du 26 juillet 2021 modifiant l'arrêté du 15 octobre 2012 modifié relatif au nombre, aux limites du ressort territorial, au siège et aux circonscriptions électorales des comités régionaux de la conchyliculture , ;

Vu l'arrêté préfectoral n°81/2021 du 29 juin 2021 portant approbation du règlement intérieur du comité régional de la conchyliculture Normandie - Mer du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 174/2021 du 15 novembre 2021 portant nomination des membres du conseil du comité régional de la conchyliculture Normandie-mer du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral n° SGAR/20.047 du 28 août 2020 du préfet de la région Normandie donnant délégation de signature en matière d'activité à Monsieur Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord ;

Vu la décision directoriale n° 1669/2021 du 16 novembre 2021 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales ;

Considérant le résultat des opérations électorales menées lors du conseil d'installation du comité régional de la conchyliculture Normandie-Mer du Nord du 29 novembre 2021 à Saint-Malo-De-La-Lande ;

Sur proposition du directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord ;

Horaires d'ouverture : 9h00-12h00 / 14h00-16h00
Tél. : 33 (0) 2 35 19 29 99
4 rue du Colonel Fabien – BP 34 - 76083 LE HAVRE Cedex
www.dirm.memn.developpement-durable.gouv.fr

ARRÊTE

Article 1er

Monsieur Thierry HELIE est nommé président du comité régional de la conchyliculture Normandie- Mer du Nord.

Article 2

Sont nommés vice-présidents du comité régional de la conchyliculture Normandie-Mer du Nord :

- 1^{er} vice-président : Monsieur Loïc MAINE
- 2^{ème} vice-président : Monsieur Patrice RODES
- 3^{ème} vice-président : Monsieur Christophe LEVEQUE
- 4^{ème} vice-président : Monsieur Vincent GODEFROY
- 5^{ème} vice-président : Monsieur Nicolas LESCROEL

Article 3

L'arrêté préfectoral n°15/20118 du 15 février 2018 portant nomination du président et des vice-présidents du comité régional de la conchyliculture Normandie-Mer du Nord est abrogé.

Article 4 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales de Normandie et le directeur interrégional de la mer Manche-Est – Mer du Nord sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Pour le préfet de la région Normandie et par subdélégation
du directeur interrégional de la mer
Manche Est – Mer du Nord,
Le chef de la mission territoriale de Caen



David SELLAM

Collection des arrêtés :

Préfecture de Normandie

Destinataires :

DDTM/DML 59, 62, 76, 14, 50

DPMA/SDAEP/BAQUA

CRC Normandie mer du Nord

Copie :

DIRM MEMN, DIRM MEMN MT Caen et Boulogne

Voies et délais de recours : Conformément aux dispositions des articles R 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2021-11-29-00004

Arrêté N°SGAR 21-107 portant délégation de
signature en matière d'activités et
d'ordonnancement secondaire à M. Fabrice
ROSAY SGAR Normandie



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général
pour les Affaires Régionales
Pôle modernisation et moyens**

Kamel MOUSSAOUI
Mission coordination générale,
stratégie immobilière et pilotage
budgétaire

**Arrêté N° SGAR / 21-107
portant délégation de signature en matière d'activités et d'ordonnancement secondaire
à M. Fabrice ROSAY, secrétaire général pour les affaires régionales**

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime
Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu le code de la commande publique ;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi organique N° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;
- Vu le décret N° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret N° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;
- Vu le décret N° 2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;
- Vu le décret N° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;
- Vu le décret N° 2018-803 du 24 septembre 2018 modifiant le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et autorisant diverses expérimentations ;
- Vu le décret du 1^{er} avril 2019 portant nomination du préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime – M DURAND Pierre-André ;

Préfecture de la région Normandie
7 place de la Madeleine – CS16036 – 76036 ROUEN CEDEX
Tél : 02 32 76 51 67
Courriel : kamel.moussaoui@normandie.gouv.fr

- Vu l'arrêté conjoint du Premier Ministre et du ministre de l'intérieur en date du 17 juillet 2019 portant nomination de M. Fabrice ROSAY, en qualité de secrétaire général pour les affaires régionales auprès du préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, à compter du 29 juillet 2019 ;
- Vu l'arrêté conjoint du Premier Ministre et du ministre de l'intérieur en date du 24 décembre 2020, renouvelant dans ses fonctions à compter du 1^{er} janvier 2021, M. Dominique LEPETIT, architecte urbaniste de l'État en chef, en qualité d'adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales de Normandie, chargé du pôle « Politiques publiques », auprès du préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté conjoint du Premier Ministre et du ministère de l'intérieur en date du 20 juillet 2021, portant nomination de M. Jacques MICHEL, attaché principal d'administration de l'État, en qualité d'adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales de la région Normandie, en charge du pôle « Modernisation et moyens » auprès du préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, modifié par l'arrêté conjoint du Premier Ministre et du ministre de l'intérieur en date du 17 août 2021 ;
- Vu l'arrêté de la secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations en date du 31 janvier 2019, nommant M. Hugues DEMOULIN, directeur régional aux droits des femmes et à l'égalité de la région Normandie à compter du 1^{er} mars 2019 ;
- Vu l'arrêté de la secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations en date du 17 septembre 2019, nommant Mme Alice LOFFREDO, directrice régionale déléguée aux droits des femmes et à l'égalité de la région Normandie à compter du 1^{er} octobre 2019 ;
- Vu l'arrêté N°SGAR 21-102 en date du 15 novembre 2021 portant délégation de signature en matière d'activités et d'ordonnancement secondaire à M. Fabrice ROSAY secrétaire général pour les affaires régionales en Normandie ;

ARRÊTE

TITRE I – COMPÉTENCES D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Article 1er – Délégation est donnée à M. Fabrice ROSAY, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Normandie, à l'effet de signer tous documents, arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances, contrats, lettres d'observation, recours gracieux et contentieux, notamment liés aux actes du Conseil régional de Normandie dans le cadre du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire et autres pièces relatifs à l'activité administrative de l'État dans la région et au fonctionnement du secrétariat général pour les affaires régionales.

TITRE II – COMPÉTENCES EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE ET DE COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

COMPÉTENCE DE RESPONSABLE DE BOP DÉLÉGUÉ

Article 2 : M. Fabrice ROSAY est désigné responsable de budget opérationnel de programme délégué des budgets opérationnels de programme (BOP) suivants :

- 104 « Intégration et accès à la nationalité française » ;
- 112 « Aménagement du territoire – part interrégionale » ;
- 112 « Aménagement du territoire – part régionale »
- 147 « Politique de la ville » ;
- 303 « Immigration et asile » ;
- 348 « Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants »
- 354 « Administration territoriale de l'État »
- 723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État »

A ce titre, délégation est donnée à M. Fabrice ROSAY à l'effet de :

- Recevoir les crédits des BOP précités ;
- Répartir les crédits entre les unités opérationnelles chargées de l'exécution financière ;
- Procéder à des réallocations en cours d'exercice budgétaire entre les unités opérationnelles et entre les actions ou sous- actions de ces BOP.

COMPÉTENCE DE RESPONSABLE D'UNITÉ OPÉRATIONNELLE ORDONNANCEMENT SECONDAIRE

Article 3 – Délégation est donnée à M. Fabrice ROSAY, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Normandie, à l'effet de signer tous les actes relatifs à la fonction d'ordonnateur secondaire du Préfet de Région.

Article 4 : Délégation est donnée à M. Fabrice ROSAY, en qualité de responsable d'unité opérationnelle délégué, à l'effet de signer les actes relatifs aux opérations de dépenses et de recettes imputées sur les programmes suivants :

- 119 « Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements » ;
- 137 « Égalité entre les femmes et les hommes » ;
- 148 « Fonction publique » ;
- 174 « Énergie, climat et après-mines » ;
- 209 « Solidarité à l'égard des pays en développement » ;
- 349 « Fonds de transformation de l'action publique » ;
- 354 « Administration territoriale de l'État » ;
- 357 « Fonds de solidarité pour les entreprises à la suite de la crise sanitaire » ;
- 362 « Écologie » ;
- 363 « Compétitivité ».

Article 5 : Délégation de signature est donnée M. Fabrice ROSAY, secrétaire général pour les affaires régionales de Normandie, en tant que responsable de centre de coût, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'État, dans la limite des sommes déléguées, relatives au budget opérationnel de programme 354 « Administration territoriale de l'État ».

Article 6 – Délégation est donnée à M. Fabrice ROSAY, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Normandie, à l'effet de signer au nom du Préfet de Région, les marchés publics de travaux, fournitures et services et tous les actes dévolus au pouvoir adjudicateur par le code de la commande publique, pour les affaires relevant du secrétariat général pour les affaires régionales, sans limite de montant.

Article 7 - Demeurent réservés à ma signature, quel qu'en soit le montant :

- les décisions de ne pas se conformer à l'avis défavorable de l'autorité chargée du contrôle financier lorsqu'un tel avis est préalablement requis ;
- les décisions de passer outre ;
- les ordres de réquisition du comptable public ;
- les décisions d'acquisition, d'aliénation; d'affectation du domaine privé et public de l'État sauf délégation expresse consentie en la matière à un autre chef de service de l'État.

TITRE III – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 8 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice ROSAY, les délégations qui lui sont données par les articles 1, 3, 4, 5 et 6 du présent arrêté sont exercées par :

Dans les mêmes conditions :

- M. Dominique LEPETIT, adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales, responsable du pôle « Politiques publiques »
- M. Jacques MICHEL, adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales, responsable du Pôle "Modernisation et moyens"

Dans leurs domaines respectifs :

- Délégation est donnée à Mme Amélie CRÉTIEN, attaché d'administration, responsable de la mission "Coordination générale, stratégie immobilière et pilotage budgétaire"
 - pour la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet de région, pour l'ensemble des crédits mis à disposition du préfet de région, afin d'assurer :
 - * sous Chorus, le rôle de responsable de BOP (104, 303, 348, 354 et 723),
 - * sous Chorus, le rôle de responsable d'unité opérationnelle sur l'UO 0354-DR354-DMUT,
 - * sous Chorus, le rôle de responsable d'unité opérationnelle sur l'UO 0354-CPNE-DR76,
 - * sous Chorus, le rôle de responsable d'unité opérationnelle et de service prescripteur sur l'UO 0349-CDBU-DR76,
 - * sous Chorus, le rôle de responsable d'unité opérationnelle et de service prescripteur sur l'UO 0362-CDIE-DR76,

- * sous Chorus, le rôle de responsable d'unité opérationnelle et de service prescripteur sur l'UO 0363-CDMA-DR76,
- * sous Chorus Formulaire, le rôle de service prescripteur sur l'UO 0119-C002-DR76 au titre des dotations allouées au Conseil régional de Normandie, au titre de la dotation générale décentralisée Bibliothèques, sur l'UO 0209-CSOL-CPRF au titre de la coopération décentralisée, sur l'UO 0174-ENAM-PR76 au titre du pacte territorial du Havre,
- * sous Chorus déplacements temporaires pour le BOP 354, le rôle de gestionnaire

– pour les correspondances courantes, ampliements, copies conformes, correspondances diverses relatives à l'activité de l'État dans la région, validation des bons de commande, des certifications de services faits et des ordres à payer (BOP 354 et UO 0119).

– pour signer tout document en lien avec le suivi des opérations d'audit du versant français, au titre de la séparation des fonctions, dans le cadre du programme Interreg V « France-Manche-Angleterre ».

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Amélie CRÉTIEN, délégation est également donnée à :

- M. Alain DELIGNY, attaché d'administration, adjoint à la responsable de la mission "Coordination générale, stratégie immobilière et pilotage budgétaire", dans les mêmes conditions que Mme Amélie CRÉTIEN,
- Mme Séverine MARTORELL, secrétaire administrative, chargée du suivi budgétaire, dans les mêmes conditions pour la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet de région, pour l'ensemble des crédits mis à disposition du préfet de région, sous Chorus ou Chorus Formulaire,
- Mme Fanny PETYT, secrétaire administrative, chargée du suivi budgétaire, dans les mêmes conditions pour la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet de région, pour l'ensemble des crédits mis à disposition du préfet de région, sous Chorus ou Chorus Formulaire.
- Mme Marine PENEL, contractuelle, chargée du suivi budgétaire, dans les mêmes conditions pour la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet de région, pour l'ensemble des crédits mis à disposition du préfet de région, sous Chorus ou Chorus Formulaire.
- Délégation est donnée à M. Antoine BUNO, directeur de la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines :
 - pour les correspondances courantes, bordereaux d'envoi relatifs aux activités de la plate-forme
 - pour les conventions, bons de commande et certifications de service fait relatives à la formation interministérielle, aux crèches, aux conventions logement, à la restauration collective et aux allocations pour la diversité (UO148 et 349 ; BOP354)

- Délégation est donnée à Mme Gaëlle GIL, conseillère action sociale et environnement professionnel de la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines
 - pour la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet de région, pour l'ensemble des crédits mis à disposition du préfet de région, afin d'assurer :
 - * sous Chorus, le rôle de responsable d'unité opérationnelle sur l'UO 0148-DAFP-DS76,
 - pour les correspondances courantes, bordereaux d'envoi relatifs aux activités de la plate-forme et notamment les documents en lien avec les crèches.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gaëlle GIL, délégation est également donnée à :

- Mme Myriam HILMI, secrétaire administrative, correspondante administrative et financière de la SRIAS, dans les mêmes conditions pour la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet de région, pour l'ensemble des crédits mis à disposition du préfet de région, sous Chorus ou Chorus Formulaire.
- Délégation est donnée à Mme Clémence SABALIC, conseillère formation de la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines
 - pour la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet de région, pour l'ensemble des crédits mis à disposition du préfet de région, afin d'assurer :
 - * sous Chorus, le rôle de responsable d'unité opérationnelle sur l'UO 0148-DAFP-DF76,
 - * sous Chorus formulaire, le rôle de service prescripteur sur l'UO 0349-CDBU-DR76,
 - * sous Chorus formulaire, le rôle de service prescripteur sur l'UO 0354-DR76-DMUT.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Clémence SABALIC, délégation est également donnée à :

- Mme Laurence CAVELIER, secrétaire administrative, assistante de la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines – chargée de la communication, dans les mêmes conditions pour la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet de région, pour l'ensemble des crédits mis à disposition du préfet de région, sous Chorus ou Chorus Formulaire.
- Délégation est donnée à Mme Florie DARAKDJIAN, directrice de la plate-forme régionale Achats :
 - pour les correspondances courantes, bordereaux d'envoi relatifs aux activités de la plate-forme,
 - pour toutes les pièces liées aux marchés publics à l'exception de l'acte d'engagement,

- pour les bons de commande et certifications de service fait relatives aux dépenses courantes de la PFRA (BOP 354)

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florie DARAKDJIAN, délégation est également donnée à :

- Mme Sandrine DUVAL, directrice adjointe de la plate-forme régionale Achats pour les correspondances courantes, bordereaux d'envoi relatifs aux activités de la plate-forme et pour toutes les pièces liées aux marchés publics à l'exception de l'acte d'engagement.
- Délégation est donnée à M. Sylvain BORDE inspecteur de la jeunesse et des sports :
 - pour la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet de région, pour l'ensemble des crédits mis à disposition du préfet de région, afin d'assurer, sous Chorus, le rôle de responsable de BOP (104 et 303)

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain BORDE, délégation est également donnée à :

- Mme Christine ARNOUD, adjointe administrative, assistante de M. Sylvain BORDE, dans les mêmes conditions que M. Sylvain BORDE
- Délégation est donnée à M. Bruno DUMONT, chargé de mission pour les politiques contractuelles et européennes.
 - pour les correspondances courantes, ampliatiions, copies conformes, bordereaux d'envoi relatifs à l'activité de l'État pour la gestion des crédits européens des programmes régionaux et transfrontaliers, des contrats de plan État-Région, du contrat de plan interrégional « vallée de la Seine », du fonds national d'aménagement et de développement du territoire (BOP 112) et de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL).
 - pour la certification de service fait dont la mission pour les politiques contractuelles et européennes n'assure pas l'instruction et n'est pas bénéficiaire.
 - pour la signature des certificats de paiement émis sur les BOP 119 et 112 et sur les UO 0362-MCTR-DR76 et 0362-MCTR-C001
 - pour la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet de région afin de valider les frais de déplacement pris sur le BOP 112.
 - pour la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet de région pour l'ensemble des crédits mis à disposition du préfet de région, afin d'assurer sous Chorus, le rôle de responsable du BOP 147.

En cas d'empêchement ou d'absence de M. Bruno DUMONT, la délégation de signature est exercée par :

- Mme Olivia BASTIN, attachée d'administration, adjointe au chargé de mission des politiques contractuelles et européennes, dans les mêmes conditions que M. Bruno DUMONT.

- Mme Céline LACOLLEY, secrétaire administrative, gestionnaire FNADT-DSIL-politique de la ville, assistante de suivi des CPER et du CPIER, dans les mêmes conditions pour la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet de région, pour l'ensemble des crédits mis à disposition du préfet de région, sous Chorus et Chorus formulaire, pour les BOP et les UO qui concernent le service. Sous Chorus Déplacements Temporaires pour le BOP 112, le rôle de gestionnaire.
 - Mme Harmony LEFEBVRE, secrétaire administrative, gestionnaire FNADT-DSIL-politique de la ville, assistante de suivi des CPER et du CPIER, dans les mêmes conditions pour la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet de région, pour l'ensemble des crédits mis à disposition du préfet de région, sous Chorus et Chorus formulaire, pour les BOP et les UO qui concernent le service. Sous Chorus Déplacements Temporaires pour le BOP 112, le rôle de gestionnaire.
 - Mme Marine PENEL, contractuelle, gestionnaire FNADT-DSIL-politique de la ville, assistante de suivi des CPER et du CPIER, dans les mêmes conditions pour la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet de région, pour l'ensemble des crédits mis à disposition du préfet de région, sous Chorus et Chorus formulaire, pour les BOP et les UO qui concernent le service. Sous Chorus Déplacements Temporaires pour le BOP 112, le rôle de gestionnaire.
- Délégation est donnée à M. Arnaud GRANGER, chargé de mission mer et façade maritime, pêche et énergies en mer :
 - pour la signature des procès-verbaux ou de tout autre document ainsi que l'accomplissement des actes prévus dans le cadre de ses fonctions de président de la commission électorale relative à l'élection des membres du conseil du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Normandie,
 - pour la signature des accusés de réception lors de la remise au représentant de l'État référent des notes et études prévues par les cahiers des charges des appels d'offres portant sur des installations éoliennes de production d'électricité en mer en France métropolitaine.

Article 9 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice ROSAY, les délégations qui lui sont données par l'article 7 sont exercées, sans limite de montant, par :

- M. Dominique LEPETIT, adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales, responsable du pôle « Politiques publiques »
- M. Jacques MICHEL, adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales, responsable du pôle « Modernisation et moyens ».

Article 10 – Délégation est donnée à M. Hugues DEMOULIN, directeur régional des droits des femmes et à l'égalité de Normandie pour :

- signer au nom du préfet de région, les décisions, actes administratifs et correspondances relevant des strictes attributions de la direction régionale des droits des femmes et à l'égalité dans la limite de 300 000€ ;

– procéder à l’ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l’État imputées sur le BOP 137 “égalité entre les hommes et les femmes” d’un montant inférieur à 300 000€ et les dépenses de fonctionnement de la direction régionale aux droits des femmes et à l’égalité imputées sur le centre de coût « SGAR-DRDFE » de l’unité opérationnelle de la préfecture de la Seine-Maritime du BOP 354.

En cas d’absence ou d’empêchement de M. Hugues DEMOULIN, directeur régional des droits des femmes et à l’égalité de Normandie, délégation est également donnée à :

- Mme Alice LOFFREDO, attachée d’administration, directrice régionale déléguée aux droits des femmes et à l’égalité de la région Normandie, dans les mêmes conditions que M. Hugues DEMOULIN.
- Mme Angélique FÉLICITÉ, secrétaire administrative, assistante de gestion, dans les mêmes conditions pour la fonction d’ordonnateur secondaire du préfet de région, pour l’ensemble des crédits mis à disposition du préfet de région, sous Chorus ou Chorus Formulaire.

Article 11 : Les décisions ainsi que tous les actes et correspondances qui sont signés en application d’une délégation accordée par le présent arrêté devront mentionner :

1 – dans le cas d’une signature exercée par délégation :

Pour le préfet de la région Normandie et par délégation,
Le Secrétaire général pour les affaires régionales
(suivi du prénom et du nom du délégataire)

2 – dans le cas d’une signature subdélégée par le secrétaire général pour les affaires régionales :

Pour le préfet de la région Normandie et par subdélégation,
(suivi de la fonction, du prénom et du nom du subdélégataire)

Article 12– Les actes techniques nécessaires à l’utilisation et à la consommation de l’ensemble des crédits visés dans le présent arrêté, via le progiciel CHORUS, seront assurés par la plateforme CHORUS du service achat/budget/CHORUS du secrétariat général commun départemental de la Seine-Maritime, conformément au contrat de services ad hoc.

Article 13 - Le secrétaire général pour les affaires régionales de Normandie est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l’État dans la région Normandie.

Le présent arrêté abroge l’arrêté N° SGAR/21-102 du 15 novembre 2021.

Fait à Rouen, le 29 novembre 2021

Le Préfet,



Pierre-André DURAND